

Affaire Claude Muhayimana: un procès à l'automne?

Alain Gauthier

CPCR, 21 janvier 2020

Voilà une affaire qui n'a que trop duré! Il semblerait que Claude MUHAYIMANA, déféré devant la Cour d'assises de Paris depuis le 9 novembre 2017, doivent enfin rendre des comptes aux victimes du génocide des Tutsi à l'automne prochain. Il avait interjeté appel sitôt connue l'Ordonnance de mise en accusation des juges, appel rejeté le 4 avril ... 2019. Comme la loi le lui permet, il s'était pourvu en cassation, épuisant ainsi tous les recours qui lui permettait de repousser les échéances. Il devrait être jugé pour « complicité de génocide » pour avoir transporté régulièrement des Interahamwe sur les collines de Karongi et Bisesero.

Cette nouvelle nous réjouit à peine quand on pense aux nombreuses affaires qui sont encore en souffrance. Laurent BUCYIBARUTA et Sosthène MUNYEMANA, tous deux poursuivis pour génocide et dé-

férés devant la Cour de Paris depuis décembre 2018 ont eux aussi fait appel... Et on connaît la suite probable. Ces délais sont insupportables pour les rescapés du génocide des Tutsi qui attendent depuis 19 ans pour l'un et 24 ans pour l'autre que justice leur soit rendue.

Voici près de deux mois que le CPCR s'est permis d'interpeller la Ministre de la Justice concernant ces lenteurs inexplicables. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Et malgré cela, nous devons continuer à nous battre, malgré le découragement qui guette parfois. Nous ne tolérerons jamais que ceux qui ont commis le crime des crimes et qui vivent en toute quiétude sur le sol français puissent échapper à la justice des hommes.

Alain GAUTHIER, président du CPCR